

HONORAIRES DE TRANSACTION (TTC)

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou l'autre voire les deux »

Jusqu'à 80 000 €	Forfait 6 000 €
De 80 000 à 140 000 €	Forfait 10 000€
De 140 001 à 250 000 €	7 %
De 250 001 à 500 000 €	6 %
Plus de 500 001 €	5 %

Forfait Professionnels :

Forfait 10 000€ jusqu'à 125 000€ et si le prix de vente est > 125 000€ : 8%

Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou l'autre voir les deux.

Applicable sur les mandats de vente et de recherche : neuf, ancien, primo-accession.
Remise commerciale si inter-cabinet.

Applicable sur les mandats de vente et de recherche : neuf, ancien, primo-accession. Remise commerciale si inter-cabinet.